



Crédit immobilier

Assurance Emprunteur en couverture des prêts immobiliers Altimo AXA Banque

Les Garanties minimales exigées par AXA Banque pour l'assurance emprunteur en couverture des prêts immobiliers Altimo :

GARANTIES	CRITERES SPECIFIQUES	QUOTITE EXIGEE (*)	Prêt A	Prêt B	Prêt C
Garantie Décès	- Couverture de la garantie décès pendant toute la durée du prêt, la garantie cessant le jour du 75^{ème} anniversaire de l'assuré - Maintien de la couverture en cas de déplacement dans le monde entier (à titre personnel ou à titre professionnel ou humanitaire)	100 %	X	X	X
Garantie Perte totale et irréversible d'autonomie (PTIA)	- Couverture de la garantie PTIA pendant toute la durée du prêt, la garantie cessant le jour du 65^{ème} anniversaire de l'assuré - Couverture des sports amateurs pratiqués par l'emprunteur à la date de souscription - Maintien de la couverture en cas de déplacement dans le monde entier (à titre personnel ou à titre professionnel ou humanitaire)	100 %	X	X	X
Garantie Incapacité temporaire de travail (ITT), le cas échéant (**)	- Couverture de la garantie ITT pendant toute la durée du prêt, la garantie cessant le jour du 65^{ème} anniversaire de l'assuré ou à la date de sa mise en retraite ou préretraite - Délai de franchise ≤ 90 jours - Couverture des affections dorsales avec conditions d'hospitalisation ou d'intervention chirurgicale - Couverture des affections psychiatriques avec conditions d'hospitalisation (10 jours et plus)	100 %	X		
Garantie Invalidité Permanente Totale (IPT), le cas échéant (***)	- Couverture de la garantie pendant toute la durée du prêt, la garantie cessant le jour du 65^{ème} anniversaire de l'assuré ou à la date de sa mise en retraite ou préretraite - Couverture des affections dorsales avec conditions d'hospitalisation ou d'intervention chirurgicale - Couverture des affections psychiatriques avec conditions d'hospitalisation (10 jours et plus)	100 %	X		

Prêt A : Amortissables

Prêt B : Relais

Prêt C : In fine

() la quotité exigée mentionnée ci-dessus s'entend par prêt et non par candidat à l'assurance*

*(**) sur option en cas de financement d'une résidence locative*

*(***) sur option en cas de financement d'un prêt In fine*